



Mairie de LINIERS
2, rue des Linais
86800 LINIERS
Tél : 05 49 56 64 12
liniers@departement86.fr

Calcul des taxes d'urbanisme et de la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif)

Suite à votre dépôt de permis de construire ou de déclaration préalable vous trouverez annexé à ce document une feuille vous permettant de calculer les taxes d'urbanisme.

Ces taxes comprennent une part Communale dont le taux pour la Commune de LINIERS est de 3,5%,

Une part départementale qui s'élève à 1% et enfin une part concernant la redevance archéologique. Un abattement de 50% est appliqué sur les 100 premiers mètres carrés.

Le garage est à inclure dans le calcul de ces taxes.

Exemple de calcul pour une maison de 120m² avec un garage et sans place de stationnement :

Part Communale :

$$100\text{m}^2 \times 352,50 \times 3,5\% = 1\ 234$$

$$20\text{m}^2 \times 705 \times 3,5\% = 494$$

Soit un montant de 1 728 € pour la part communale

Part Départementale :

$$100\text{m}^2 \times 352,50 \times 1\% = 353$$

$$20\text{m}^2 \times 705 \times 1\% = 141$$

Soit un montant de 494 €

Part Redevance Archéologique préventive :

$$100\text{m}^2 \times 352,50 \times 0,4\% = 141$$

$$20\text{m}^2 \times 705 \times 0,4\% = 56$$

Soit un montant de 197 €

Ainsi le montant des taxes d'urbanismes à devoir s'élèveront à 2 419 €

Il faut aussi prévoir comme frais le règlement de la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) il s'agit de la taxe pour se raccorder au réseau public d'eaux usées jusqu'à 150m² le montant est de 1 500€ au-delà des 150m² se sera 10€ de plus par mètres carrés supplémentaire ainsi une maison de 161m² aura une PFAC de 1 610€. Le garage ne compte pas dans le calcul de cette taxe.